

**Demande à transmettre au moins 21 jours
avant la date de prêt, par mail à l'adresse
communication@mairie-entraigues.fr**

Partie réservée à l'administration
Date de réception de la demande :

Partie réservée à l'administration

ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION

Nom du demandeur :

Statut : ASSOCIATION ÉCOLES SERVICES COMMUNAUX AUTRES :

Nom du représentant légal (obligatoire) :

Tél. : Email :

PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION

Nom de la manifestation :

Prêt du matériel : Date de début : Date de fin :

Lieu de la manifestation :

Si vous êtes une entreprise, le matériel sera à venir récupérer au service technique, 1115 route de Sorgues.
Idem si le délai d'au moins 21 jours n'est pas respecté mais que la demande est validée.

DEMANDES DE MATÉRIEL

Tables - Nombre : Autres :

Chaises - Nombre :

Barrières - Nombre :

Conteneurs poubelles - Nombre :

En cas de besoin de conteneurs poubelles, signer la charte d'engagement de l'organisateur éco-exemplaire page 2.

Commentaires :

En cas de besoin de barnums, merci de prendre contact avec l'US Omnisport : usoentraigues@gmail.com.
Le matériel mis à disposition par la Ville est sous votre responsabilité. En cas de vol ou de détérioration, ce matériel
devra être remplacé ou remboursé par vos soins.

Fait le :

Nom du signataire :

Signature

Partie réservée à l'administration

Validation le :
Signature et tampon

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service communication au 04 90 83 66 47

L'organisation d'une manifestation permet de tisser des liens, créer des moments de convivialités et de rencontre essentiels à l'animation du territoire. Cependant, les quantités de déchets générés lors des évènements peuvent avoir un impact négatif sur notre environnement.

Dans le cadre de notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui vise à atteindre 473 kg de déchets ménagers assimilés par habitants d'ici 2028, le Grand Avignon vous accompagne pour une gestion éco-responsable de vos déchets en mettant à votre disposition :

- Des contenants (fiche recto à compléter et à renvoyer signée),
- Une cartographie des points d'apport volontaire, via un QR code
- Un réseau de déchèteries communautaires, soumis à un contrôle d'accès.



JE M'ENGAGE :

- Au respect du règlement de collecte en vigueur sur le territoire du Grand Avignon.
- A limiter au maximum les déchets générés lors de la manifestation.
- A ne déposer aucun déchet au sol.
- A déposer les ordures ménagères en sacs dans les bacs d'ordures ménagères.
- A trier les emballages ménagers en vrac dans le bac jaune.
- A déposer les emballages en verre (bouteilles-pots-bocaux) dans une colonne d'apport volontaire.
- A apporter en déchèterie les déchets non acceptés à la collecte (bois, palette, végétaux, encombrants, ferrailles...) muni d'une carte d'accès.
- A réaliser la collecte par un prestataire privé des déchets non conformes et/ou non assimilés en nature ou volume, et fournir le justificatif obligatoire au Grand Avignon, en conformité avec la législation.

JE REDUIS LES DECHETS LORS DE MA MANIFESTATION :

- J'incite à l'emploi de vaisselle réutilisable.
ex : chaque participant apporte ses couverts, assiettes, verre, gourde d'eau...
- Je propose des consignes pour éviter d'offrir des contenants ou objets à usage unique en plastique (gobelets, paille, couverts...).
- J'évite le gaspillage alimentaire :
ex : Je propose des parts bons mangeurs/ petits mangeurs...
Je repars ou répartis les restes non consommés...
- Je valorise le « fait maison » et limite l'utilisation d'emballages industriels.
- ...

Cet accompagnement est soumis à la signature de la présente charte. Toute mise à disposition de contenants vous engage au respect de cette charte et la réglementation en vigueur, lors de votre manifestation.

En cas de non-respect de la réglementation, des amendes et tarifs avec pénalités et majoration prévus au règlement de collecte sont applicables.

En cas de déchets non conformes et/ou non assimilés en nature ou volume, le Grand Avignon renvoie l'organisateur à ces obligations de gestion des déchets conformément à la législation. Une prestation privée devra alors être mise en place et un justificatif fourni. A défaut, le Grand Avignon pourra réaliser une mise à disposition de contenants afin de garantir l'élimination des déchets conformément au règlement de collecte en vigueur sur le territoire. A défaut, les déchets produits par la manifestation seront réputés collectés et traités par le service déjà en place sur le secteur, par le Grand Avignon. Une facturation sera établie en conséquent.

Le...../...../.....

LE RESPONSABLE (Nom Prénom - cachet et signature)

A.....